

## Augmentation de capital réservée aux salariés

**Charenton-le-Pont, France (le 12 décembre 2017 - 18h00)** – L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) («Essilor») du 11 mai 2017 a autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'administration à procéder à l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, dans la limite de 1,5 % du capital (résolution n° 18)<sup>1</sup>. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises avant cette opération s'élève à 3 107 595 actions ordinaires<sup>2</sup>.

Le Conseil d'administration, réuni le 6 décembre 2017, a décidé une augmentation de capital par émission d'un nombre maximal de 350 000 actions ordinaires dont la souscription est réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Entreprise Essilor / Essilor International<sup>3</sup> / BBGR / Novacel Ophtalmique / BNL Eurolens / Delamare Sovra SAS / Mont Royal / EOMC / DAC Vision / Transitions Optical Distribution Ltd. Ces actions porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le prix unitaire des actions a été fixé à 85,71 euros. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture précédant le Conseil d'administration du 6 décembre 2017, assorti d'une décote de 20 %.

Cette offre a pour objectif d'associer les salariés du groupe à son développement en leur permettant de devenir actionnaires d'Essilor. La souscription à cette augmentation de capital est réalisée au travers de deux «fonds relais». Ces fonds sont valorisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date du début de la souscription. Ils ont été clos le 11 décembre 2017, date de la fin de la souscription. L'admission des actions nouvelles au nominal de 0,18 euro sur le marché Euronext Paris sera demandée après la constatation définitive de l'augmentation de capital qui aura lieu le 22 décembre 2017.

Il est, par ailleurs, rappelé que le montant du capital social d'Essilor s'élève à 39 374 683,38 € divisé en 218 748 241 actions au 30 novembre 2017<sup>2</sup>.

-----  
<sup>1</sup> Plafond applicable au titre des résolutions 18 et 19 votées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2017

<sup>2</sup> Suite à l'augmentation de capital réalisée le 30 novembre 2017 en application de la résolution 19 votée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2017 (voir [communiqué du 21 novembre 2017](#))

<sup>3</sup> Société par actions simplifiée de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 439 769 654

## **A propos d'Essilor**

*Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) («Essilor») est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est d'améliorer la vision pour améliorer la vie. Ainsi, le groupe consacre plus de 200 millions d'euros par an à la recherche et à l'innovation pour proposer des produits toujours plus performants. Ses marques phares sont Varilux®, Crizal®, Transitions®, Eyezen™, Xperio®, Foster Grant®, Bolon™ et Costa®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.*

*Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de plus de 7,1 milliards d'euros en 2016 et emploie environ 64 000 collaborateurs. Le groupe, qui distribue ses produits dans plus d'une centaine de pays, dispose de 33 usines, de 490 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage ainsi que de 5 centres de recherche et développement dans le monde (au 31 décembre 2016). Pour plus d'informations, visitez le site [www.essilor.com](http://www.essilor.com).*

*L'action Essilor International est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.*

*Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.*

-----  
**Relations Investisseurs et Communication Financière**

Tél. : +33 (0)1 49 77 42 16